

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 3 septembre 2021

Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2021-2024 de l'Agence nationale des fréquences

Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, et Gilles Brégant, Directeur général de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), ont signé aujourd'hui, en présence de Jean-Pierre Le Pesteur, Président du conseil d'administration de l'Agence, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ANFR pour la période 2021-2024.

Les fréquences radioélectriques constituent un actif stratégique du domaine public. Des usages de plus en plus nombreux dépendent de cette ressource rare : communications mobiles, transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, observation de la Terre et de l'espace, services satellitaires, services audiovisuels hertziens, défense et sécurité du pays ... La croissance du nombre et de la diversité des dispositifs sans fil doit être de plus en plus ingénieusement organisée pour permettre la cohabitation harmonieuse.

Le contrat présente les trois défis stratégiques que l'Agence doit relever sur cette période :

- être force de proposition et instance d'expertise de référence pour répondre aux conflits d'usages croissants, en proposant le cas échéant des arbitrages entre des demandes concurrentes d'accès au spectre ;
- mieux prévenir et être en capacité d'agir contre des risques de brouillages en augmentation, en adaptant le contrôle du spectre à des usages de plus en plus diversifiés ;
- consolider son rôle d'expert neutre pour répondre aux questionnements des citoyens, notamment pour ce qui concerne l'exposition du public aux ondes.

L'Agence accompagne notamment le déploiement des réseaux 5G et, dans ce cadre, met en œuvre le programme renforcé de contrôle de l'exposition du public aux ondes ainsi que du rayonnement des terminaux mobiles. Cette démarche, annoncée par Cédric O en octobre dernier, vise à apporter des informations objectives et transparentes aux Français.

L'Agence établira également un cadre pour l'usage des fréquences en temps de crise, pour que les autorités gouvernementales disposent de ressources supplémentaires pour agir, sans perturber les usages existants.

Enfin, le bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 sera également un objectif majeur de la période. En lien avec le comité d'organisation et la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence a d'ores et déjà commencé sa préparation pour être au rendez-vous de cet événement exceptionnel. Il s'agira en effet de garantir, sur près de 40 sites, la disponibilité du spectre, le bon fonctionnement des communications d'urgence et des multiples dispositifs utilisant les fréquences, ainsi que les retransmissions mondiales des épreuves sportives.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2024 de l'ANFR se décline en trois axes et neuf objectifs que vous pouvez consulter en ligne :

- [Télécharger le contrat d'objectifs et de performance 2021-2024](#)

A propos de l'Agence nationale des fréquences :

l'ANFR est un établissement public placé auprès du ministre chargé des communications électroniques. Créée le 1er janvier 1997 par la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, ses missions sont définies dans le Code des postes et des communications électroniques (CPCE) et concernent principalement la planification, la gestion et le contrôle du spectre radioélectrique, sous réserve des compétences des administrations et autorités affectataires de fréquences. Au fil des années, en sus de ces missions historiques, les pouvoirs publics lui ont confié de nouvelles responsabilités. Ainsi, 25 ans après sa création, ses compétences se sont ainsi accrues pour inclure la protection de la réception télévisuelle et la protection du public vis-à-vis de l'exposition aux ondes radioélectriques, ainsi que la diffusion par voie hertzienne terrestre du signal horaire.

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51